

**COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ARCY-SUR-CURE**

Séance du 10 juillet 2015

L'an deux mille quinze, le dix juillet à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur BERTRAND Olivier, Maire.

Etaient présents : Olivier BERTRAND, Sylvie JOUBLIN, Jean-Marc ANIERE, Jean-Luc BURE, Martine ARCHIERI, Carole PETIT, Evelyne ROBERT, Edouard DONABEDIAN, Stephen LYTTON, Nadine ENGELMANN, Hervé CHEVRIER.

Secrétaire de séance : Martine ARCHIERI

Nombre de membres afférents au Conseil	Nombre de membres présents	qui ont pris part à la délibération
11	11	11

Date de convocation
30 juin 2015

Date d'affichage
2 juillet 2015

Le procès verbal de la précédente séance est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DE LA COMMUNE DE_2015_051

Suite à une erreur de reprise de résultat il est nécessaire d'annuler et de remplacer la délibération concernant le compte administratif 2014 de la commune.

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	35 722.61				35 722.61	
Opérations exercice	183 250.96	177 710.04	437 680.48	496 829.00	620 931.44	674 539.04
Total	218 973.57	177 710.04	437 680.48	496 829.00	656 654.05	674 539.04
Résultat de clôture	41 263.53			59 148.52		17 884.99
Restes à réaliser	65 975.00	60 913.00			65 975.00	60 913.00
Total cumulé	107 238.53	60 913.00		59 148.52	65 975.00	78 797.99
Résultat définitif	46 325.53			59 148.52		12 822.99

Après que M. BERTRAND soit sorti de la salle, Mme JOUBLIN procède au vote, le compte administratif 2014 de la commune est adopté à l'unanimité.

**MODIFICATION DE LA DELIBERATION DE L'AFFECTATION DE RESULTAT
DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE
DE_2015_052**

Suite à la modification de la délibération du compte administratif 2014, il est nécessaire d'annuler et remplacer également à la délibération d'affectation de résultat de fonctionnement :

Pour Mémoire

Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	36211.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	59148.52
Résultat cumulé au 31/12/2014	59148.52
A.EXCEDENT AU 31/12/2014	59148.52
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporté	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	46325.53
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	12822.99
B.DEFICIT AU 31/12/2014	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte l'affectation de résultat présenté ci-dessus.

**DECISIONS MODIFICATIVES SUR LE BUDGET DE LA COMMUNE
DE_2015_053**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives suivantes :

Compte 002 résultat de fonctionnement reporté : - 4808 €
Compte 775 produits des cessions d'immobilisations: - 3700 €
Compte 7788 produits exceptionnels divers : + 10 808 €

Compte 023 virement à la section d'investissement : +2 299 €
Compte 021 virement de la section de fonctionnement : + 2 299 €
Compte 1068 excédent de fonctionnement : - 2 299 €

Compte 60632 fournitures de petit équipement : - 600 €
Compte 6232 fêtes et cérémonies : + 600 €

**MISSION DE COORDINATION SPS POUR LES TRAVAUX DE LA CHAPELLE
DE_2015_054**

La mission a pour objet d'assurer la coordination en matière de sécurité et protection de la santé des travailleurs aux fins de contribuer à prévenir les risques résultants des interventions

simultanées ou successives des entreprises et travailleurs indépendants pour les travaux de restauration de la chapelle du Beugnon. 2 devis ont été reçus,

- DEKRA pour un montant de 1127.50 € HT.
- SOCOTEC pour un montant de 1100.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité, la proposition de SOCOTEC pour un montant de 1100.00 € HT et charge M. le Maire de signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

**DROIT DE PREEMPTION URBAIN
DE_2015_055**

La commission Habitat, Voirie, Economie a étudié la déclaration d'intention d'aliéner concernant la maison située 13 rue de l'Orme, cadastrée AC 580, 581, 1029. Après rapport de la commission et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de ne pas faire office de son droit de préemption pour ces biens immobiliers.

POUR : 2
CONTRE : 6
ABSTENTION : 3

**REVISION DU PRIX DE MISE EN VENTE DU LOCAL RUE DE L'EGLISE
DE_2015_056**

A ce jour, 2 visites ont été faites, aucune proposition de prix n'a été reçue concernant la vente du local rue de l'église. Le prix fixé était de 5000€. La commission Habitat, Voirie, Economie propose de baisser le prix. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 3000 € le prix plancher et vendra au plus offrant le local. Les offres devront parvenir en mairie sous pli cacheté avant le 30 septembre 2015

**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX POUR LES ACTIVITES
PERI ET EXTRA SCOLAIRES
DE_2015_057**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires et de la continuité, à la rentrée prochaine, des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP), il est nécessaire de fixer par convention les modalités de mise à disposition des locaux scolaires à l'association Les Filous Futés, délégataire de service public en charge du périscolaire et pour le compte de la Communauté de Communes Entre Cure et Yonne. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire à signer cette convention.

**BOIS DELIVRES
DE_2015_058**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer à 10 € le stère de bois couché suite aux dernières tempêtes qui sera délivré aux chasseurs.
Le Conseil fixe également à 10 € le stère le bois coupé par erreur par les affouagistes.

**DONATION
DE_2015_059**

M. le Maire fait part au conseil du courrier adressé par les successeurs de M. Georges ACKX. L'ensemble des héritiers souhaite faire don à la commune de parcelles (AC 45, 1077, F 232 et 253).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte ce don et remercie l'ensemble des héritiers.

QUESTIONS DIVERSES

- Parking salle des fêtes : 2 nouvelles propositions d'aménagement a été envoyé par l'Agence Territoriale :
 - Estimation de la 1^e proposition : entre 22 000 et 26 000 € HT
 - Estimation de la 2^{de} proposition : entre 40 000 e et 48 000 € HT
- Le dossier sera étudié en commission, l'année prochaine.

- Le 14 juillet sera célébré à 12h au Lac Sauvín et à 18h30 au Beugnon
- La fête du village se déroulera le samedi 22 août, un spectacle sera donné lors d'un apéritif offert par la municipalité à tous les habitants de la commune. Le traditionnel vide-grenier, organisé par le Comité des fêtes aura lieu le dimanche 23 août.
- Un élu demande à ce que la signalétique soit revue au carrefour de la route de Montillot et de la rue de l'école au Lac Sauvín, suite à la construction d'un garage.
- Une demande a été faite pour que le car des Filous futés se rendant au Centre de Loisirs s'arrête au Lac Sauvín.
- Un élu signale que les enfants se rendant au Centre de Loisirs ont été emmenés, sans prévenir les parents à la crèche de Vermenton pendant les vacances.
- Les élus font part de leur mécontentement concernant la nouvelle organisation de la SNCF suite à l'arrêt supprimé en gare d'ARCY.
- Le conseil municipal rappelle que le stationnement Place Pasteur est limité à 15 min
- La loi NOTRE a été adoptée, les intercommunalités devront avoir un seuil minimal de 15 000 habitants, elles seront chargées obligatoirement de la gestion de collecte et traitement des déchets, du tourisme, des aires d'accueil des gens du voyage et de la gestion de l'eau et de l'assainissement. Il est envisagé que le Vermentonnais rejoigne le Chablisien et le Coulangeois. Des « communes nouvelles » verront le jour et se substitueront à plusieurs communes contiguës.
- La Communauté de Commune Entre Cure et Yonne a repris en régie la crèche de Vermenton qui ouvrira à la rentrée avec une nouvelle direction.
- Natura 2000
- Il est signalé un problème de stationnement devant le 17 Rue du Pont, un aménagement sera fait pour empêcher les véhicules de se garer en limite de porte d'entrée.
- La CCECY est en cours de consultation pour les travaux d'assainissement rue de l'Orme et rue de la Croix Benoit.
- Une réunion avec l'entreprise COLAS pour les travaux de la rue Tardy et du chemin des fossés est prévue le 17 juillet.

La séance est levée à 22h55.

Le Maire,